

Technicien Supérieur en Conduite et Gestion d'une Exploitation Agricole (CGEA)



Description

Le Technicien supérieur en Conduite et Gestion d'une Exploitation agricole est spécialisé dans plusieurs types d'activités, notamment la production végétale et animale, la transformation, la commercialisation et la gestion.

Compétence particulière 718 heures

N°	INTITULE DES COMPETENCES	Quota horaire
1	Conduire une production végétale	200h
2	Conduire une production animale	162h
3	Transformer un produit agricole	130h
4	Gérer les ressources hydriques	90h
5	Gérer les productions	136h

Compétences générales 822 heures

N°	INTITULE DES COMPETENCES	Quota horaire
1	Se situer au regard du métier et de la compétence	40h
2	Gérer les ressources humaines d'une exploitation agricole	150h
3	Utiliser l'outil informatique	150h
4	Faire de l'expérimentation et de la mise au point technique	150h
5	Communiquer en milieu professionnel	150h
6	Appliquer les règles d'hygiène, de santé, de sécurité et de respect de l'environnement	90h
7	Commercialiser un produit issu d'une exploitation agricole	180h
8	Développer une citoyenneté active	18h
9	S'intégrer en milieu de travail.	120h

Compétences entrepreneuriales 148 heures

N°	INTITULE DES COMPETENCES	Quota horaire
1	Développer la Culture d'Entreprise (CLE)	36h
2	Trouver une Idée d'Entreprise (TRIE)	24h
3	Créer une Entreprise (CREE)	48h
4	Trouver un Emploi Salarié (TRES)	40h

Connaissances

- Procédures d'acquisition ;
- Mathématiques ;
- Prévention des accidents ;
- Techniques d'animation et de gestion d'équipes ;
- Techniques de récolte, de stockage et de commercialisation des aliments ;
- Règles d'hygiène, de santé et de sécurité ;
- Entrepreneuriat ;
- Informatique / Bureautique ;
- Techniques d'expression et de communication ;
- Marketing ;
- Droit du travail ;
- Assurance qualité.

Condition d'accès à la formation et durée

Critères d'éligibilité : Être titulaire d'un Baccalauréat scientifique, d'un Baccalauréat série L2, d'un Brevet de Technicien en Agriculture, ou de tout autre diplôme reconnu comme équivalent.

Accès par concours : Le concours est organisé par la Direction des examens, concours et certifications (DECPC).

LIEUX D'EXERCICE DU METIER

Les différents lieux d'exercice du métier sont :

- à l'extérieur (champs, fermes, stations...) ;
- à l'intérieur (serres, laboratoires, magasins, bureaux...).

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Technicien supérieur en Conduite et Gestion d'une Exploitation agricole peut travailler seul ou en équipe, dans des milieux où il est confronté à la chaleur, à la poussière, aux dangers, à la toxicité.

Son salaire qui peut varier selon les conventions collectives en vigueur, est déterminé en fonction de l'emploi qu'il occupe dans l'entreprise ou dans l'établissement, pouvant évoluer avec de l'expérience.

Il est également possible d'exercer le métier de Technicien supérieur en Conduite et Gestion d'une Exploitation agricole en tant qu'indépendant. Il sera ainsi libre de fixer lui-même ses tarifs, en fonction de la demande et de sa notoriété, pouvant éventuellement bénéficier d'une rémunération supérieure à celle proposée en entreprise.

Quelques établissements

- LTAEB de Bignona
- Lycée technique Thies
- Lycée Technique Kedougou
- Lycée Technique André Peytavin Saint Luis